Nations Unies A/65/720

Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 158 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Considérations générales 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission 5
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées 7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 7
II. Ressources financières 21
A. Vue d'ensemble 21
B. Contributions non budgétisées 22
C. Gains d'efficacité 22
D. Taux de vacance de postes 22
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 23
F. Formation 24
G. Services de détection de mines et de déminage 25

11-22552 (F) 220211 230211

Merci de recycler

H. Projets à effet rapide 26
III. Analyse des variations 27
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 30
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU 31

Annexes

I. Définitions 40
II. Organigrammes 42
Cartes 45

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 61 429 700 dollars, à l'exclusion des contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 769 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents (dont 7 officiers d'état-major), 6 membres de la Police des Nations Unies, 102 fonctionnaires internationaux, 172 agents recrutés sur le plan national (dont 2 postes de temporaire des services généraux), 20 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2009/10)*	*Montant alloué (2010/11)*	*Dépenses prévues (2011/12)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	6 496,5	6 816,7	6 647,4	(169,3)	(2,5)
Personnel civil	19 140,9	19 929,0	22 559,0	2 630,0	13,2
Dépenses opérationnelles	26 298,8	30 384,8	32 223,3	1 838,5	6,1
Montant brut	**51 936,2**	**57 130,5**	**61 429,7**	**4 299,2**	**7,5**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 327,6	2 408,1	2 761,3	353,2	14,7
Montant net	**49 608,6**	**54 722,4**	**58 668,4**	**3 946,0**	**7,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 847,6	2 908,0	1 769,9	(1 138,1)	(39,1)
Total	**54 783,8**	**60 038,5**	**63 199,6**	**3 161,1**	**5,3**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Postes de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	12	6	–	–	–	**18**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	11	7	–	–	–	**18**
Composantes									
Composante civile organique									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	6	4	–	–	–	10	**20**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	6	4	–	–	–	10	**20**
Composante militaire									
Effectifs approuvés 2010/11	203	27	–	2	–	–	–	–	**232**
Effectifs proposés 2011/12	203	27	–	2	–	–	–	–	**232**
Composante appui									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	90	158	2	20	–	**270**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	85	163	2	20	–	**270**
Total									
Total approuvé 2010/11	203	27	6	108	164	2	20	10	**540**
Total proposé 2011/12	203	27	6	102	170	2	20	10	**540**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport..

I. Mandat et résultats attendus

A. Considérations générales

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation de ce mandat, pour une période de 12 mois allant jusqu'au 30 avril 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1920 (2010).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, aux termes du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINURSO ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11, y compris les transformations et les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du commandant de la force. La Mission continuera d'opérer dans 11 localités (Laayoune, Tindouf et 9 bases d'opérations). Elle fournit un appui administratif et logistique et en matière de sécurité au personnel des services civils organiques, des contingents et de la Police des Nations Unies déployé au quartier général et au bureau de liaison de Tindouf, ainsi que dans les neuf bases d'opérations d'observateurs militaires, dans toute sa zone d'opérations.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

6. Le mandat de la Mission, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) et récemment prorogé, dans sa résolution 1920 (2010), jusqu'au 30 avril 2011, est un élément central du plan d'exécution du mandat et des hypothèses budgétaires qui ont servi de base à la définition des produits contenus dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats et présentés par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). La détermination des ressources nécessaires pour réaliser les produits en suivant le concept d'opérations prévu a reposé principalement sur trois conditions. La première est que les parties continuent de négocier de bonne foi un règlement politique du conflit au Sahara occidental, la seconde, que le cessez-le-feu tienne et que le personnel des Nations Unies puisse se déplacer librement au Sahara

occidental et dans les autres pays de la région et la troisième, que les États Membres, les organisations non gouvernementales et les journalistes s'intéressent davantage au Sahara occidental et se rendent sur place.

7. Dans l'espoir que ces trois conditions se réalisent, la MINURSO envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'exécution de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des rencontres avec les parties; de lui fournir des analyses et des avis politiques et un appui logistique lors de ses visites dans la région; de faciliter la tâche du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en l'aidant à mettre en œuvre et à développer le programme de mesures de confiance mis en place pour améliorer les relations entre les communautés sahraouies divisées, en lui fournissant un appui logistique et des escortes de la police; de coopérer avec les représentants de l'Union africaine à Laayoune et de leur prêter assistance; et d'effectuer des levés dans les zones dangereuses où se trouvent des mines et des restes explosifs de la guerre et de les déminer, en coopération avec l'Armée royale marocaine, à l'ouest du mur de sable, et avec une organisation non gouvernementale, à l'est. La Mission continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

8. Au cours de l'exercice 2010/11, la Mission s'est employée en priorité à détruire toutes les bombes à sous-munitions signalées qui constituaient une menace pour la sécurité des observateurs militaires des Nations Unies chargés de surveiller le cessez-le-feu, et pour la population nomade de la région. Elle devrait avoir achevé ce travail pour juillet 2011, c'est-à-dire plus tôt que prévu. En effet, le personnel du centre de coordination de la lutte antimines a supervisé plus activement la dépollution du champ de bataille et suivi de près le travail réalisé par l'organisation à qui cette tâche a été confiée. Les bombes à sous-munitions sont aussi dangereuses que les champs de mines, aussi, lorsque la Mission aura débarrassé le champ de bataille des bombes à sous-munitions, elle s'emploiera à dépolluer les champs de mines au cours de l'exercice 2011/12.

9. L'existence connue de 37 champs de mines, d'une superficie totale de 134 kilomètres carrés, reste une menace très préoccupante. La destruction des mines dans les champs signalés deviendra donc la première des priorités des services de déminage au Sahara occidental. Il convient de noter que le déminage fait intervenir des techniques complètement différentes de celles employées pour dépolluer les champs de bataille, et qu'il nécessite davantage de matériel et d'outillage permettant d'améliorer la productivité et de garantir la sécurité.

10. Pour réaliser ce projet et parvenir aux résultats escomptés, il faudra fournir aux composantes organique et militaire un appui efficace qui leur permette de poursuivre leurs opérations. En conséquence, les parties devraient continuer de fournir au personnel de la Mission, comme au cours des exercices précédents, des installations et des services à titre de contributions volontaires.

11. Les priorités ci-après ont été définies en vue d'établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 : a) réduction du danger résultant de la présence de mines et de restes explosifs par la sensibilisation des femmes et des enfants au danger des mines; b) entretien et réparation des locaux dans 13 sites, notamment mise en conformité des bases d'opérations avec les normes minimales de sécurité

opérationnelle par l'installation de clôtures autour des antennes de communication; c) installation de stations d'épuration de l'eau dans deux bases d'opérations; d) construction d'un nouvel atelier pour les transports terrestres; e) installation de pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire; et f) utilisation du réseau électrique local de préférence aux groupes électrogènes, par souci d'économie, sauf dans les bases d'opérations où cette manœuvre est impossible.

12. À l'issue d'une étude détaillée de l'environnement, la Mission a proposé deux projets à effet rapide consistant à forer des puits à l'est du mur de sable. Elle n'a eu à ce jour que très peu de contacts avec les habitants, en raison de l'isolement des bases d'opérations. Cette situation a évolué progressivement à mesure que la population est venue s'installer dans la zone d'opérations et que les tribus nomades y sont passées plus souvent. Les deux projets à effet rapide sont donc nécessaires pour faciliter et renforcer les relations entre la MINURSO et la population locale et augmenter les quantités d'eau dont la population et les bases d'opérations peuvent disposer.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

13. La Mission fournit un appui logistique au programme de mesures de confiance du HCR, moyennant remboursement, en organisant des échanges de visites familiales entre les deux camps séparés par le mur de sable. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général joue le rôle d'agent habilité pour les questions de sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf (Algérie). Le bureau de liaison de la Mission à Tindouf tient régulièrement des réunions et organise des séances d'information sur des questions de sécurité à l'intention du HCR, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO). Le HCR et le PAM mènent, en coopération avec la MINURSO, une mission conjointe visant à évaluer la situation sanitaire et nutritionnelle, les taux de mortalité et les conditions de vie dans les camps de réfugiés. Les résultats de cette évaluation sont transmis à la Mission et servent à prévoir la quantité de nourriture, d'eau et d'autres ressources nécessaires au HCR et au PAM pour assurer leur appui logistique.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

14. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

15. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	2	2	1	**7**	–	–	**7**
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	2	2	1	**7**	–	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de liaison de Tindouf									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	–	4	**5**	6	–	**11**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	–	3	**4**	7	–	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**1**	**–**	**–**
Total									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	2	2	2	5	**12**	6	–	**18**
Nombre de postes proposés 2011/12	1	2	2	2	4	**11**	7	–	**18**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**1**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transformation de 1 poste du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Bureau de liaison de Tindouf

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)

16. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant (gestion des installations) en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 1 : composante civile organique

17. Au cours de l'exercice, la composante civile organique de la Mission continuera d'œuvrer en faveur d'un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental, du règlement des problèmes humanitaires et de la réduction du danger

résultant de la présence de mines et de restes explosifs de guerre de part et d'autre du mur de sable. Ses priorités au cours de l'exercice 2011/12 consisteront à fournir un appui continu à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des réunions entre les parties au conflit au Sahara occidental; à analyser les problèmes politiques de la région et à lui apporter un appui logistique lors de ses visites dans la région; à faciliter la tâche du HCR en l'aidant à développer le programme de mesures de confiance mis en place pour améliorer les relations entre les communautés sahraouies divisées; à effectuer des levés et à déminer les zones dangereuses où se trouvent des mines et des restes explosifs de la guerre; à sensibiliser la population au danger des mines et à prêter assistance au Bureau de l'Union africaine à Laayoune.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental	1.1.1 Instauration d'un dialogue entre les parties au conflit par des rencontres directes et des échanges de communications écrites (2009/10 : 2; 2010/11 : 4; 2011/12 : 2)

Produits

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Séances d'information hebdomadaires organisées à l'intention du groupe restreint, réunions mensuelles avec l'équipe de responsables de la sécurité et réunions trimestrielles organisées avec le Groupe des Amis pour discuter de la situation sur le terrain et faire le point périodiquement sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région
- Analyses et avis politiques destinés à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, et appui logistique à lui fournir lors de ses visites dans la région
- Réunions hebdomadaires avec l'Union africaine et exposés sur la situation politique dans la région
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et des médias en visite, selon que de besoin
- 320 revues de la presse locale et internationale en 4 langues sur les questions régionales et internationales liées au Sahara occidental, destinées aux organismes des Nations Unies et aux États Membres

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés	1.2.1 Augmentation du nombre de visites de familles de réfugiés (2009/10 : 26; 2010/11 : 39; 2011/12 : 48)

Produits

- Un exposé politique à l'occasion de réunions de donateurs organisées par le HCR et le PAM
- Participation à une mission conjointe organisée par le HCR et le PAM pour évaluer la situation sanitaire et nutritionnelle, les taux de mortalité et les conditions de vie des réfugiés dans les camps. Les résultats, comparés avec ceux de la précédente évaluation, servent de base au plan d'action du HCR et du PAM. Le Chef de la MINURSO présente le mandat et les activités de la Mission à l'équipe chargée de l'évaluation. Le HCR et le PAM communiquent les résultats de leur étude à la MINURSO pour assurer l'approvisionnement en nourriture, eau et autres ressources nécessaires en matière de soutien logistique.

- Organisation de réunions d'information officieuses 2 fois par mois avec des organismes et programmes des Nations Unies [HCR, OMS, PAM et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] et d'autres organisations internationales représentées dans la région (CICR, ECHO et OIM) sur le règlement des problèmes humanitaires, notamment l'aide aux réfugiés et les migrations illégales à travers le Sahara occidental
- Réunions hebdomadaires avec le HCR et exposés sur la mise en œuvre du programme de mesures de confiance
- Appui à la poursuite des mesures de confiance entre les parties : escorte de 6 membres de la Police des Nations Unies à l'occasion de 36 échanges de visites familiales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Réduction du danger résultant de la présence de mines et de restes explosifs de guerre de part et d'autre du mur de sable	1.3.1 Baisse du nombre de morts ou de blessés victimes de mines ou de restes explosifs de guerre (2009/10 : 17, 2010/11 : 0, 2011/12 : 10)

Produits

- 750 000 m^2 de champs de mines immergées ou de zones réputées dangereuses déminés et répertoriés dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines
- 10 visites d'assurance qualité effectuées sur les sites de déminage
- 90 séances de sensibilisation au danger des mines organisées à l'intention de 20 000 Sahraouis de l'est du mur de sable et distribution de 10 000 brochures dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf
- 15 séances de sensibilisation au danger des mines organisées à l'intention de la population nomade vulnérable de l'ouest du mur de sable
- Mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines en sorte que 100 % des informations sur la pollution par les mines et les restes explosifs de guerre et sur les victimes des mines soient exactes et permettent d'analyser les risques en vue de la planification des opérations et de la définition des priorités
- Enquêtes sur tous les accidents causés par l'explosion de mines aux fins d'assurer la qualité et l'intégrité des données sur les victimes
- Organisation de constats généraux préalables dans 15 zones prioritaires dans lesquelles aucune opération de levé, de marquage ou de déminage n'a encore été effectuée
- Équipe d'intervention d'urgence prête à intervenir à tout moment en cas d'explosion de mine ou de reste explosif de guerre à l'est du mur de sable
- Destruction de la totalité des mines et des restes explosifs de guerre découverts au cours des opérations de déminage

Facteurs externes :

La stabilité régionale est maintenue pour permettre aux parties d'engager un dialogue direct; les donateurs continuent de financer le programme de mesures de confiance et de fournir une aide humanitaire aux camps de réfugiés de Tindouf.

Les parties montrent leur volonté de participer au programme de mesures de confiance et de le développer.

Les parties au conflit continuent à laisser le personnel de la Mission se déplacer librement.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (composante civile organique)

Catégorie	**Total**
I. *Police des Nations Unies*	
Effectifs approuvés 2010/11	**6**
Effectifs proposés 2011/12	**6**
Variation nette	**–**
II. Personnel fourni par des gouvernements	
Nombre de postes approuvés 2010/11	**10**
Nombre de postes proposés 2011/12	**10**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
III. Personnel civil[a]	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Groupe des affaires politiques									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	2	1	**4**	–	–	**4**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	2	1	**4**	–	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I à III)									
Total approuvé 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	**20**
Total proposé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	**20**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Relevant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général dans l'organigramme.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : composante militaire

18. La composante militaire de la Mission continuera à surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et à fournir un appui à la composante civile en vue de la réduction du danger posé par les mines et les restes explosifs de guerre de part et d'autre du mur de sable. Elle fournira en outre une assistance d'urgence, selon que de besoin, aux migrants égarés dans le désert, en coordination avec l'OIM. Les principales priorités pour 2011/12 seront de poursuivre les inspections des postes de commandement des éléments des forces armées, d'organiser des patrouilles pour s'assurer du respect de l'accord de cessez-le-feu, de vérifier la destruction des mines terrestres et des restes explosifs de guerre par l'Armée royale marocaine et les services de déminage et de signaler les zones dangereuses découvertes pendant les patrouilles ordinaires.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Respect des accords de cessez-le-feu par les parties	2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires connexes (2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)

Produits

- Réunions de liaison mensuelles avec des commandants locaux et des officiers supérieurs des deux parties
- 35 040 jours/homme de patrouille d'observation mobile, de jour et de nuit (4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille x 24 patrouilles par jour x 365 jours)
- 624 « journées de visite » de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès d'unités et de postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite x 3 visites par semaine x 52 semaines)
- 1 440 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 11 293 personnels militaires des deux parties (40 heures d'hélicoptère par mois x 3 hélicoptères x 12 mois)
- Enquêtes sur toutes les allégations faisant état de violations du cessez-le-feu par les parties, le cas échéant

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, composante militaire

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectifs approuvés 2010/11	**203**
Effectifs proposés 2011/12	**203**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectifs approuvés 2010/11	**27**
Effectifs proposés 2011/12	**27**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la Force									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I à III)									
Total approuvé 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	**232**
Total proposé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	**232**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : appui

19. Au cours de l'exercice, la composante appui de la MINURSO fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. Elle contribuera ainsi à exécuter divers produits, améliorer les services et réaliser des gains d'efficacité. Parallèlement, elle examinera des questions intersectorielles telles que l'égalité entre les sexes et la sensibilisation au VIH. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents, 6 membres de la Police des Nations Unies, 102 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 172 agents recrutés sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements. En outre, un appui logistique sera fourni au bureau de l'Union africaine à Laayoune. Les services d'appui porteront aussi sur l'application des mesures en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux pour l'ensemble du personnel, la construction, la rénovation et l'entretien des installations, les communications et l'informatique, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Appui logistique et administratif et soutien en matière de sécurité plus efficaces et rationnels à la Mission	3.1.1 Réduction de 40 % de la durée du trajet entre Laayoune et Awsard grâce à la réouverture de la réouverture de la piste d'atterrissage pour les opérations des avions (2009/10 : 2,5 heures; 2010/11 : 2,5 heures; 2011/12 : 1,5 heure)
	3.1.2 Meilleure application de la politique de protection de l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix grâce à la réduction de 16 % (en heures) de l'utilisation des groupes électrogènes (2009/10 : 16 %; 2010/11 : 15 %; 2011/12 : 16 %)
	3.1.3 Réduction du nombre d'accidents de la route graves (2009/10 : 1,4 % du parc automobile total; 2010/11 : 1 %; 2011/12 : 0,7 %)
	3.1.4 Augmentation du nombre de sites de la Mission où la surveillance des installations et des entrées principales est assurée 24 heures sur 24 dans le cadre d'un programme de sécurité renforcée visant à améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (2009/10 : 1 %; 2010/11 : 40 %; 2011/12 : 70 %)

Produits

Amélioration des services

- Amélioration des transports aériens grâce à l'utilisation d'avions pour se rendre directement du quartier général de la Mission, à Laayoune, à la base d'opérations d'Awsard

- Amélioration de la politique de protection de l'environnement de la Mission par le branchement au réseau électrique national d'un transformateur électrique au quartier général de la Mission, au Centre de communications et de formation, à la base de soutien logistique de la Mission et à la base d'opérations d'Awsard, réduisant ainsi de façon permanente, de 36 à 30, le nombre de groupes électrogènes utilisés

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 militaires, 203 observateurs militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies
- Opérations mensuelles de vérification, de surveillance et d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour le Groupe médical du Bangladesh dans un hôpital de niveau I
- Entreposage et distribution de 251 tonnes de rations alimentaires, 2 445 de rations de combat et de 500 000 litres d'eau en bouteille pour des observateurs militaires, des militaires, des membres de la Police des Nations Unies, des membres du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies dans 11 sites
- Administration d'un effectif moyen de 294 membres du personnel civil, dont 102 recrutés sur le plan international, 172 sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies
- Renforcement des capacités nationales par le remplacement de 6 postes faisant l'objet d'un recrutement international par des postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, comprenant des activités de formation, des activités de prévention, un dispositif de contrôle, un mécanisme d'enregistrement des allégations de faute et des recommandations concernant les mesures disciplinaires
- Formation trimestrielle concernant le carburant et les rations à l'intention du fonctionnaire chargé de la logistique (G-4) au quartier général et des responsables des subsistances dans 9 bases d'opérations

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 9 bases d'opérations militaires et de 4 locaux appartenant à l'ONU, dont le quartier général de la Mission, le bureau de liaison à Tindouf, la base de soutien logistique de la Mission et le Centre de communications et de formation, soit 13 sites au total
- Travaux d'aménagement pour assurer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle avec l'installation d'une clôture à mailles de chaîne autour des antennes de communication dans 9 bases d'opérations et la pose de fil de fer barbelé sur les murs d'enceinte dans les 5 bases d'opérations à l'est du mur de sable
- Installation des modules 1 et 2 des stations de traitement des eaux (phase 3) dans les bases d'opérations de Mijek et d'Agwanit
- Exploitation et entretien de 9 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU dans 9 sites (quartier général, Mahbas, Bir Lahlou, Tifariti, Mijek, Mehaires, Smara, Awsard et Agwanit)
- Exploitation et entretien de 72 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 13 sites
- Entreposage et distribution de 1,1 million de litres de carburant diesel pour les groupes électrogènes et de 12 500 litres de lubrifiants
- Remplacement de 4 structures à parois souples par 3 nouveaux bâtiments modulaires à parois rigides pour servir d'entrepôts et de bureaux

- Remplacement de 5 cuisines à parois souples par de nouvelles cuisines à parois rigides dans 5 bases d'opérations (Mahbas, Oum Dreyga, Awsard, Smara et Bir Lahlou)
- Construction à la base d'opérations d'Oum Dreyga d'un nouvel atelier pour le matériel et l'équipement lourds de transport
- Construction de soubassements en béton pour les stations de traitement des eaux, les réservoirs à carburant et les groupes électrogènes au quartier général de la Mission et aux bases d'opérations de Mahbas, Bir Lahlou, Awsard et Smara
- Entretien de 4 pistes d'atterrissage à Mahbas, Awsard, Oum Dreyga et Agwanit, et de 8 héliports pour les aires de poser d'hélicoptère à Awsard, Oum Dreyga, Agwanit, Mijek, Bir Lahlou, Tifariti, Mahbas et Mehaires
- Installation de 16 panneaux solaires et de deux systèmes d'éclairage de sécurité pour les parcs de stockage du carburant à la base d'opérations de Smara et à la base de soutien logistique de la Mission
- Remplacement de 10 groupes électrogènes de 150 KVA obsolètes dans 6 bases d'opérations
- Forage de 2 puits dans les abords des bases d'opérations de Bir Lahlou et Mijek pour assurer un approvisionnement durable en eau et réduire la nécessité de transporter de l'eau dans un rayon de 300 kilomètres, améliorant ainsi les conditions d'hygiène et réduisant la consommation de carburant

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 347 véhicules appartenant à l'ONU, y compris du matériel d'appui (27 éléments) (appui terrestre, engins de manutention, matériel du génie), 9 remorques, 28 attelages de remorques et 30 autres véhicules, assurés par 6 ateliers dans 5 sites (2 à Laayoune et 1 à Awsard, Smara, Oum Dreyga et Tindouf)
- Distribution de 620 000 litres de carburant diesel et de 9 635 litres de lubrifiants
- Exploitation 7 jours par semaine d'une navette pour les déplacements quotidiens de 70 à 80 membres du personnel des Nations Unies, de leur logement à leur lieu de travail à Laayoune, ainsi que d'une navette pour le personnel ayant à utiliser l'aéroport de Laayoune (120 personnes par semaine, au départ et à l'arrivée); et services de chauffeur quotidiens pour les personnalités de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 3 hélicoptères
- Distribution de 3,8 millions de litres de carburant d'aviation

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite comprenant 1 station centrale du réseau terrien, 11 microterminaux VSAT, 1 microterminal VSAT sur remorque, 4 standards téléphoniques, 5 liaisons hertziennes, 2 articles pour le système de vidéoconférence et 10 systèmes de radio numérique à bande étroite permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 352 stations fixes et radios mobiles, 476 radios portatives et 30 répéteurs à très haute fréquence, et 262 stations fixes et radios mobiles à haute fréquence

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 30 serveurs, 510 ordinateurs de bureau, 94 ordinateurs portables, 214 imprimantes et 45 expéditeurs numériques dans 11 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 12 réseaux locaux et réseaux longue portée pour 475 usagers dans 15 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 6 systèmes d'établissement de cartes d'identité
- Services d'appui et d'entretien pour 475 comptes de messagerie électronique

Santé

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau I doté de 1 module Évacuation sanitaire aérienne, de 1 service de soins dentaires, de 1 laboratoire et de 1 unité de radiographie, capable de se subdiviser en 2 équipes médicales avancées pour les urgences et les soins de premier secours dans 3 sites, pour tout le personnel de la Mission et des autres organismes des Nations Unies et pour la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission dans tous les sites où elle est implantée
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission
- Information et sensibilisation concernant la grippe porcine et la pandémie de grippe à l'intention de tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international et national, des Volontaires des Nations Unies, des observateurs militaires, des membres des contingents et des agents de la Police des Nations Unies arrivant dans la Mission
- Promotion de la santé par une formation médicale continue assurée dans le cadre de divers cours de formation et séminaires sur la santé
- Services de laboratoires avancés externalisés auprès d'un laboratoire local dans la zone de la Mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour toutes les bases d'opérations, locaux et installations de la Mission
- Évaluation de la sécurité à l'échelle de la Mission, notamment enquêtes sur 100 logements
- 417 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission, comprenant des informations quotidiennes sur la sécurité, des réunions mensuelles de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, des conseils en matière de sécurité, des réunions mensuelles du groupe de la coordination, des réunions de coordination mensuelles avec les autorités locales, et un plan d'urgence
- Programme d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie/exercices d'incendie pour tout le personnel arrivant dans la Mission

Facteurs externes : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement et les vendeurs fourniront les biens et services comme prévu dans le contrat.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

	Personnel recruté sur le plan international								
I. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**[a]
Équipe Déontologie et discipline									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**[a]
Nombre de postes de temporaire approuvés[b] 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Nombre de postes de temporaire proposés[b] 2011/12	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel, Équipe Déontologie et discipline									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	1	6	**7**	40	–	**47**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	1	6	**7**	40	–	**47**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'appui à la Mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	8	66	**82**	118	20	**220**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	8	62	**77**	123	20	**220**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(4)**	**(5)**	**5**	**–**	**–**
Nombre de postes de temporaire approuvés[b] 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Nombre de postes de temporaire proposés[b] 2011/12	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel, Division de l'appui à la Mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	8	66	**82**	119	20	**221**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	8	62	**77**	124	20	**221**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(4)**	**(5)**	**5**	**–**	**–**
Total (I)									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	8	9	72	**90**	160	20	**270**
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	7	9	68	**85**	165	20	**270**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(4)**	**(5)**	**5**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes (conversion de 5 postes d'agent du Service mobile en 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; reclassement de 1 poste de la classe P-4 à la classe FS-7, et de 1 poste de la classe P-2 à la classe P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes (création de 5 postes d'agent des services généraux par la conversion de 5 postes d'agent du Service mobile; reclassement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile; reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

20. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de convertir un poste d'assistant administratif en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

21. Le poste proposé pour reclassement était à l'origine un poste d'assistant de liaison, mais des attributions de protocole ont été progressivement ajoutées. L'agent des services généraux recruté sur le plan national, occupant actuellement la fonction d'assistant du protocole, reçoit non seulement les demandes de visa des nouveaux fonctionnaires et des personnalités invitées auxquels il apporte son assistance mais traite également avec le Gouvernement marocain pour des questions sensibles. Compte tenu de l'importance et de la nature sensible de ce poste, il conviendrait de recruter une personne ayant des qualifications supérieures (notamment des compétences diplomatiques et l'aptitude à régler des problèmes) ainsi qu'une parfaite connaissance des sensibilités et des lois locales. Pour attirer des candidats qualifiés, il est proposé de reclasser ce poste en poste d'administrateur recruté sur le plan national de façon à ce que la Mission puisse recruter un fonctionnaire du protocole.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (reclassement de 1 poste de la classe P-2 à la classe P-3; conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile; reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

22. La Mission propose de reclasser un poste de fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1re classe) de la classe P-2 à la classe P-3 afin que la Section puisse examiner et approuver des achats majeurs en l'absence du poste d'agent du Service mobile. Il est proposé de reconvertir le poste d'agent du Service mobile, actuellement à la classe FS-6 en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de le reclasser dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Le fonctionnaire chargé des achats (P-3) assurera l'intérim lorsque le Chef de la Section des achats (P-4) sera en congé ou en mission, et pourra approuver des marchés à hauteur de 50 000 dollars. Maintenir ce poste à la classe P-2 limiterait le bon fonctionnement de la Section, notamment pendant l'absence du Chef de la Section du fait de la conversion du poste d'agent du Service mobile. Le fonctionnaire chargé des achats de la classe P-2 est seulement autorisé à approuver des bons de commande pour un montant inférieur à 25 000 dollars, alors que 23 % de la totalité des commandes dépassent ce montant. Il est donc indispensable de reclasser ce poste de P-2 à P-3 pour que le fonctionnaire chargé des achats puisse autoriser des achats pour un montant allant jusqu'à 50 000 dollars, tout en accomplissant les autres tâches visées, nécessaires à l'achat rapide de biens et de services pour la Mission.

23. Pour renforcer les capacités nationales et les moyens de la Section, la Mission propose de convertir un poste d'agent du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de le reclasser en poste d'administrateur recruté sur le plan national. L'administrateur recruté sur le plan national exécutera les tâches d'un fonctionnaire chargé des achats, notamment superviser les équipes locales d'assistants aux achats et leur apporter son appui, veiller à l'application des procédures opérationnelles permanentes et s'acquitter de fonctions d'achat telles qu'examiner les listes des entités invitées à concourir et rédiger des exposés à l'intention du comité local des marchés. En outre, s'il fait partie du comité local d'examen des fournisseurs, l'administrateur recruté sur le plan national améliorera les résultats de la Section en apportant au comité sa connaissance du milieu local, de la culture et de la langue ainsi que son expérience. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur l'efficacité et le fonctionnement de la Section des achats.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

24. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de convertir un poste de chauffeur de la catégorie du

Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Centre mixte des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

25. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de convertir un poste d'assistant à la gestion des carburants de la catégorie du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

26. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de convertir un poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks de la catégorie du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : aucun changement (reclassement de 1 poste de la classe P-4 à la classe FS-7)

27. Le reclassement d'un poste de la classe P-4 à la classe FS-7 permet d'offrir des perspectives de carrière à l'ensemble du personnel informatique, qu'il appartienne à la catégorie des administrateurs ou à celle du Service mobile. Le poste de chef de la Section des communications et de l'informatique peut être pourvu à la classe P-4 ou FS-7. Un poste à la classe FS-7 permettrait à la Mission d'avoir un plus grand choix de candidatures qualifiées étant donné que les fonctionnaires de la catégorie du Service mobile tout comme ceux de la catégorie des administrateurs peuvent se présenter à des postes de responsabilité dans la catégorie du Service mobile. Étant donné que, dans la majorité des missions, le poste des chefs de la Section des communications et de l'informatique est un poste de la classe P-5, à laquelle seul un nombre très limité de fonctionnaires du Service mobile de la classe FS-7 peuvent accéder, le changement proposé donnerait davantage de mobilité au personnel de rang élevé du Service mobile et ouvrirait des perspectives de carrière pour l'ensemble des fonctionnaires, toutes catégories confondues.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2009/10) (1)*	*Montant alloué (2010/11) (2)*	*Dépenses prévues (2011/12) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) - (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	5 607,7	5 855,5	5 743,7	(111,8)	(1,9)
Contingents	754,5	796,6	738,2	(58,4)	(7,3)
Police des Nations Unies	134,3	164,6	165,5	0,9	0,5
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**6 496,5**	**6 816,7**	**6 647,4**	**(169,3)**	**(2,5)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	14 748,7	15 649,4	17 649,6	2 000,2	12,8
Personnel recruté sur le plan national	3 699,2	3 495,2	4 052,9	557,7	16,0
Volontaires des Nations Unies	654,2	739,9	809,5	69,6	9,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	38,7	44,5	47,0	2,5	5,6
Total partiel	**19 140,9**	**19 929,0**	**22 559,0**	**2 630,0**	**13,2**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	38,0	39,4	39,4	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	21,2	15,0	15,0	–	–
Voyages	679,0	690,0	704,5	14,5	2,1
Installations et infrastructures	4 061,6	3 918,6	4 467,8	549,2	14,0
Transports terrestres	4 873,6	3 897,8	3 609,3	(288,5)	(7,4)
Transports aériens	12 095,1	16 487,6	17 046,7	559,1	3,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 414,1	1 374,4	1 411,5	37,1	2,7
Informatique	1 069,7	1 055,9	1 096,4	40,5	3,8
Santé	153,9	134,5	157,8	23,3	17,3
Matériel spécial	121,0	88,7	–	(88,7)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	1 771,7	2 682,9	3 624,9	942,0	35,1
Projets à effet rapide	–	–	50,0	50,0	–
Total partiel	**26 298,8**	**30 384,8**	**32 223,3**	**1 838,5**	**6,1**
Total brut	**51 936,2**	**57 130,5**	**61 429,7**	**4 299,2**	**7,5**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 327,6	2 408,1	2 761,3	353,2	14,7
Total net	**49 608,6**	**54 722,4**	**58 668,4**	**3 946,0**	**7,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[a]	2 847,6	2 908,0	1 769,9	(1 138,1)	(39,1)
Total	**54 783,8**	**60 038,5**	**63 199,6**	**3 161,1**	**5,3**

[a] Les prévisions de dépenses pour 2011/12 tiennent compte de 1 459 878 dollars du Gouvernement marocain, 284 825 dollars du Gouvernement algérien et 25 198 dollars du Front POLISARIO.

B. Contributions non budgétisées

28. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2011/12 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	1 476,0
Total	**1 476,0**

[a] Hébergement fourni par le Gouvernement marocain (1 394 000 dollars) et le Gouvernement algérien (82 000 dollars).

C. Gains d'efficacité

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des mesures de renforcement de l'efficacité décrites ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiative*
Installations et infrastructures – Fournitures d'entretien	11 000	L'installation de lampes de sécurité solaires réduira la pollution de l'environnement et permettra de réaliser des économies grâce à la non-acquisition de câbles pour l'éclairage des parcs de réservoirs de carburant
Matériel et équipements de sécurité	200 000	Installation de caméras reliées à un réseau informatique en lieu et place de caméras de télévision en circuit fermé pour une surveillance des installations de la Mission 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Transports aériens – services	34 500	Modification de la composition du parc d'avions (remplacement d'avions-cargos AN-26 par des avions de type AN-26-100), ce qui permettra d'effectuer des vols directs sur les itinéraires non taxés par EUROCONTROL pour les services de navigation aérienne en route
Total	**245 500**	

D. Taux de vacance de postes

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En Pourcentage)

Catégorie	*Dépenses réelles 2009/10*	*Dépenses prévues au budget 2010/11*	*Dépenses proposées 2011/12*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	1,1	2,0	2,0
Contingents	(2,2)	0,0	0,0
Police des Nations Unies	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,6	10,0	3,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	–	–	20,0
Agents des services généraux	4,1	7,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	0,0	5,0	2,0
Personnel temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	60,0	80,0	80,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

31. Le montant total des dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2011/12, soit 193 700 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur et du soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Matériel majeur	
Contingents	128,6
Unités de police constituées	–
Total partiel	**128,6**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1,6
Communications	–
Santé	63,5

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Matériel spécial	–
Total partiel	**65,1**
	• **19**
Total	**3,7**

Facteurs approuvés pour la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,0	1er juillet 2007	1er juillet 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	1er juillet 2007	1er juillet 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,8	1er juillet 2007	1er juillet 2007
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	4,00	10 décembre 2010	

F. Formation

32. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	15,0
Voyages	
	2
	7
	0,
Voyages au titre de la formation	3
Fournitures, services et matériel divers	
	8
	1,
Honoraires, fournitures et services	8
Total	

33. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2009/10	*Nombre prévu 2010/11*	*Nombre proposé 2011/12*	*Nombre effectif 2009/10*	*Nombre prévu 2010/11*	*Nombre proposé 2011/12*	*Nombre effectif 2009/10*	*Nombre prévu 2010/11*	*Nombre proposé 2011/12*
Formation interne	31	30	36	38	176	123	–	236	–
Formation externe[a]	39	44	29	17	10	18	–	–	–
Total	**70**	**74**	**65**	**55**	**186**	**141**	**–**	**236**	**–**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

34. Durant l'exercice 2011/12, la formation portera en priorité sur le renforcement des compétences techniques des fonctionnaires de tous les services de la Mission dans leurs domaines de spécialisation afin de garantir une meilleure exécution des objectifs de celle-ci.

35. Il est prévu de faire appel aux services d'un consultant externe de manière à former le plus grand nombre possible de membres de la Mission à la manipulation des produits dangereux plutôt que d'envoyer un plus petit nombre en formation à l'extérieur. Les formations qui se tiendront à l'extérieur de la zone de la Mission porteront essentiellement sur la sécurité aérienne et les opérations aériennes, le génie, les communications, les transports terrestres, l'informatique, la sécurité et les achats, et viseront à informer le personnel des derniers progrès de la technique, notamment par des cours en matière de technologie et d'entretien, ce qui est essentiel au bon fonctionnement du matériel des systèmes d'information et des véhicules. Un certain nombre de cours seront également dispensés au sein de la Mission et on fera appel à des programmes d'apprentissage en ligne.

G. Services de détection de mines et de déminage

36. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et déminage	2 306,9

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures pour la détection de mines et le déminage	
Total	

37. À la suite de l'enquête sur les mines achevée en 2008, le Sahara occidental a été déclaré l'un des sites du monde les plus gravement pollués par les mines et les restes explosifs de guerre. La MINURSO dispose d'un programme de lutte antimines depuis l'exercice 2008/09. Au cours des trois dernières années, les opérations de déminage appuyées par la MINURSO et l'Armée royale marocaine ont été de plus en plus nombreuses afin de réduire le danger posé par les mines, qui menacent très sérieusement le personnel des Nations Unies durant les patrouilles ou dans l'exercice d'autres fonctions. En 2010/11, les activités de déminage ont visé essentiellement à débarrasser les zones de combat des munitions à dispersion et des munitions non explosées. Pour 2011/12, il est prévu de passer de la destruction des munitions non explosées en surface à des activités d'établissement des levés, de déminage et de neutralisation de champs de mines, qui sont plus complexes et demandent des ressources plus importantes. Ces activités ont été confiées à une organisation non gouvernementale spécialisée. Le centre de coordination de la lutte antimines apporte un appui sur le plan de la gestion des bases de données et de la coordination avec les parties au conflit afin d'exécuter les activités prévues.

38. L'augmentation des besoins en ressources découle de la nécessité opérationnelle de poursuivre les interventions d'atténuation des risques et donc de passer de l'élimination des bombes à sous-munitions des zones de combat à la neutralisation des champs de mines. Le danger actuellement posé par les mines rend ces activités nécessaires : 37 champs de mines ont été confirmés à l'est du mur de sable, ce qui empêche les observateurs militaires d'y effectuer des patrouilles efficacement; l'analyse des données récentes fait état d'une cinquantaine de victimes de mines antivéhicules et antipersonnel; la Mission a fait des progrès dans la réduction de la menace posée par les munitions à dispersion. La nouvelle approche tient compte de la structure des coûts associés à la transition, laquelle demande du matériel, des méthodologies et des produits différents, et permettra de réduire progressivement la menace qui pèse sur la MINURSO et la population locale. En vue de répondre aux besoins des groupes particulièrement exposés, le projet de budget pour 2011/12 prévoit des ressources pour l'application de programmes ciblés de sensibilisation aux dangers des mines, que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a reconnu comme une activité importante de la MINURSO (voir A/64/660/Add.2). Pour appuyer la transition et l'accélération du rythme des opérations, les coûts de personnel au titre de la composante de lutte antimines englobent les frais d'expertise liés à la gestion des données sur le déminage, à l'établissement des levés, à la sensibilisation aux risques et aux données concernant les victimes.

H. Projets à effet rapide

39. Les montants prévus pour l'exercice 2011/12 et les montants alloués au cours des exercices précédents au titre des projets à effet rapide sont les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
1er juillet 2009-30 juin 2010 (montant et nombre effectifs)	–	–
1er juillet 2010-30 juin 2011 (montant et nombre approuvés)	–	–
1er juillet 2011-30 juin 2012 (montant et nombre proposés)	50 000	2

40. Le montant demandé (50 000 dollars) doit servir à financer deux projets à effet rapide de forage de puits à l'est du mur de sable afin d'approvisionner en eau les centres d'opérations et la population locale, qui partagent actuellement les mêmes ressources. La construction de ces deux puits redorera le blason de la MINURSO en fournissant davantage d'eau à la population locale et aux tribus nomades qui se déplacent dans la région des opérations. Les projets permettront également d'étendre la présence de la Mission dans d'autres régions, la MINURSO étant la seule présence des Nations Unies à l'est du mur de sable. L'équipe de pays des Nations Unies opère au nord de la zone de la Mission, du côté algérien du mur de sable. La faible densité de population dans la région et la présence discrète de celle-ci n'invitent guère les donateurs à financer ces projets.

III. Analyse des variations[1]

41. La terminologie générale employée pour analyser les variations des ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle est restée inchangée par rapport aux rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(111,8)	(1,9) %

- **Facteurs externes : évolution des prix du marché/inflation par rapport aux prévisions**

42. La diminution des montants demandés s'explique principalement par la baisse du prix des billets par rapport à l'année précédente et par le fait que les observateurs militaires qui reçoivent des rations ne sont plus 174 mais 171. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des prix des rations régulières et de combat, elle-même liée à l'augmentation du prix dans le contrat-cadre.

	Variation	
Contingents	(58,4)	(7,3) %

- **Facteurs externes : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

43. La baisse des montants demandés s'explique principalement par le fait que le personnel de l'hôpital de niveau I du Bangladesh n'est relevé qu'une fois par an contre deux pour celui de la Malaisie, et que les membres des contingents recevant des rations dans les bases d'opérations est passé de 10 à 6. Elle est en partie contrebalancée par un déploiement plus important de matériel appartenant aux contingents, et notamment de matériel d'évacuation sanitaire aérienne.

		Variation	
Personnel recruté sur le plan international		2 002,2	12,8 %

- **Paramètres budgétaires : modification des dépenses communes de personnel**

44. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par une augmentation des dépenses communes de personnel conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi et par l'application d'un nouveau barème des traitements à compter de janvier 2011. Les dépenses communes de personnel, estimées à 98 % du montant net des traitements, ont été calculées en fonction de l'évolution des dépenses dans la région du Sahara occidental. Le taux de vacance de postes est passé de 10 % durant l'exercice précédent à 3 % en raison du nombre moins élevé de personnel recruté sur le plan international, six postes d'agent du Service mobile étant désormais occupés par du personnel recruté sur le plan national, cinq d'entre eux résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi.

		Variation	
Personnel recruté sur le plan national		557,7	16,0 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

45. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'augmentation du personnel recruté sur le plan national, qui est passé de 164 agents pour l'exercice 2010/11 à 170 pour l'exercice 2011/12, la réduction du taux de vacance de postes pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui est passé de 7 % pour l'exercice 2010/11 à 5 %, et par le calcul des traitements du personnel sur la base de l'échelon 1 de la classe 4, du barème applicable à Laayoune (contre l'échelon 5 de la classe 3, au cours de l'exercice précédent).

		Variation	
Volontaires des Nations Unies		69,6	9,4 %

- **Paramètres budgétaires : modification des droits**

46. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi, l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la prise en charge des frais de voyage associés aux congés de détente.

	Variation

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2,5	5,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

47. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les traitements, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel sont calculés sur la base de l'échelon 1 de la classe 4 du barème des agents des services généraux, alors qu'ils l'étaient sur la base de l'échelon 5 de la classe 3, durant l'exercice précédent.

	Variation	
Installations et infrastructures	549,2	14,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

48. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'achat de matériel électrique, de matériel de réfrigération, de matériel de purification d'eau, de réservoirs à eau et de matériel pour la défense des périmètres, et par le remplacement du matériel arrivé au terme de sa durée de vie, tel que des groupes électrogènes, du matériel d'hébergement et du matériel de bureau. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la diminution des dépenses prévues pour l'achat de bâtiments préfabriqués, de citernes à carburant et de pompes ainsi que de matériel d'incendie, et pour les travaux d'aménagement et de rénovation, dont le financement était inscrit au budget 2010/11.

	Variation	
Transports terrestres	(288,5)	(7,4 %)

• **Gestion : remplacement réduit de véhicules et d'autres matériels**

49. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait que les véhicules à usage spécial, les véhicules de terrain d'aviation et les véhicules du génie prévus au budget 2010/11 n'ont pas été achetés et que les ressources demandées au titre du matériel pour les ateliers de réparation sont moins élevées que pour l'exercice précédent. La baisse des ressources demandées pour le carburant s'explique par le renforcement des procédures de contrôle interne, qui se traduisent par une réduction de la consommation de carburant.

	Variation	
Transports aériens	559,1	3,4 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché/inflation par rapport aux prévisions**

50. La hausse des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du prix du carburant d'aviation, qui est passé de 0,632 dollar le litre au cours de l'exercice précédent à 0,762 dollar le litre. La valeur estimative du prix

des carburants est calculée à partir de la moyenne du prix du carburant d'aviation sur six mois.

	Variation	
Santé	23,3	17,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. L'augmentation des ressources demandées est due à la fourniture de 15 trousses de premiers secours et de vaccins supplémentaires requis pour 237 fonctionnaires, contre 189 en 2010/11, qui découle du renforcement des effectifs en uniforme autorisés de la Mission.

	Variation	
Matériel spécial	(88,7)	100,0 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

52. La diminution des ressources demandées est attribuable au fait qu'aucun crédit n'a été prévu au budget de 2011/12 pour l'achat de matériel étant donné qu'il l'a été dans le budget pour 2010/11.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	942,0	35,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

53. La hausse des ressources demandées est due essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des contrats pour les activités de déminage, en raison du passage des activités traditionnelles d'élimination des munitions à dispersion des zones de combat à la neutralisation des champs de mines (sous-sol). Elle tient également au marché conclu concernant la formation dispensée à la population locale sur le danger des mines et à la création d'un poste d'agent chargé de saisir les informations dans la base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par une baisse des ressources demandées au titre des autres matériels, des frais bancaires, du fret et des rations, car les demandes de rations et d'eau ont été faites pour 12 personnes de moins.

	Variation	
Projets à effet rapide	50,0	100 %

• **Gestion : Produits et moyens revus à la hausse**

54. Il est prévu d'exécuter deux projets à effet rapide pour forer des puits dans la zone des opérations située à l'est du mur de sable afin non seulement d'augmenter la quantité d'eau disponible pour les bases d'opération de la MINURSO et la population locale mais aussi d'améliorer l'image de la Mission et d'étendre sa présence dans la région.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

55. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 61 429 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) à raison de 5 119 141 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINURSO.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 64/269)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Chapitre I : présentation du budget et gestion financière	
Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10).	Appliquée
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).	Les prévisions de dépenses reposent sur des hypothèses budgétaires réalistes. À cet égard, toutes les variables telles que les taux de vacance de postes et les taux d'abattement pour délais de déploiement ont été soigneusement examinés.
Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).	La Mission a dûment tenu compte des fonds engagés qui sont essentiels à son fonctionnement et procède à un examen mensuel des engagements non réglés.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/660)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).	La Mission a pris en considération la recommandation du Comité consultatif lors de l'élaboration de son hypothèse de planification et du lien avec les besoins opérationnels.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).	Le projet de budget fournit des informations détaillées sur les projets pluriannuels. En raison de leur plus longue durée d'exécution, différents éléments des projets sont rattachés à différents exercices budgétaires. Ces projets cadrent avec le programme de travail de la MINURSO.
Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Le Comité prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).	La MINURSO a clairement identifié ses gains d'efficacité en réduisant les ressources nécessaires sans que cela ait d'incidence sur ses produits.
Le Comité consultatif est préoccupé par la présentation actuelle des crédits demandés, laquelle ne permet pas à l'Assemblée générale de se faire une idée précise de la totalité des ressources consacrées à une fonction ou à l'exécution d'une tâche particulière. En outre, un tel dispositif complique la structure hiérarchique. Le Comité consultatif prie le Secrétaire général d'envisager de présenter un budget consolidé pour toutes les fonctions d'appui quel que soit l'endroit où elles sont exécutées afin de faciliter l'évaluation de la totalité des ressources consacrées à la fonction d'appui (par. 26).	Sans objet
Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou	La MINURSO a besoin de 2 postes d'agent financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont 1 d'assistant linguistique (Groupe Déontologie et discipline) et de 1 assistant archiviste (Groupe de gestion des biens). Des justifications détaillées ont été fournies au titre d'exercices budgétaires antérieurs en faveur de la conversion de ces postes en postes permanents inscrits au budget ordinaire en raison de la nature continue des fonctions

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).	exercées par le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il a été toutefois conseillé à la Mission de financer ces postes dans la limite des ressources dont elle dispose. La MINURSO a tout fait pour intégrer les fonctions comme l'a recommandé le Comité mais sans succès, faute de poste pouvant être utilisé à cet effet. La Mission continue à explorer des pistes et à redéfinir l'ordre de priorité de ses activités afin de trouver une solution définitive au problème. En attendant, des ressources sont toujours nécessaires pour financer ces 2 postes.
Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ces efforts importants dans le domaine du déminage et l'engage à rechercher les moyens de faciliter la diffusion d'informations pertinentes auprès du public (par. 71).	Les activités de déminage dont il est question dans le projet de budget traduisent la nécessité d'apporter des changements aux modes d'opération afin d'atténuer le danger des mines. Le projet de budget contient également pour la première fois un programme de sensibilisation du public au danger des mines.
Le Comité consultatif prend note de ces éléments et espère qu'il sera fait état des résultats obtenus dans les rapports des missions sur l'exécution du budget 2010/11 (par. 72).	La Mission prend note de la recommandation et donnera des détails sur les résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

(A/64/660/Add.2)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport du Secrétaire général, qu'il a tenu compte, dans le calcul des dépenses supplémentaires mentionnées au paragraphe précédent, d'un montant de 3 736 500 dollars, correspondant à une réduction des coûts de location et d'exploitation de certains hélicoptères, qui est envisagée par la direction (A/64/636, par. 55). Après avoir demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que, pour atténuer l'incidence sur le budget de l'augmentation récente des coûts de location des aéronefs de tout type, le Secrétariat avait décidé d'avoir recours à diverses stratégies, et notamment de	Il n'y a aucune mission de maintien de la paix dans les pays voisins et la MINURSO ne peut compter que sur sa propre flotte aérienne pour assurer de manière rationnelle à ses bases d'opérations dans le désert les soutiens logistique et administratif nécessaires. Vu les problèmes de financement auxquels la Mission se heurte, elle envisage d'annuler certains de ses achats et de ses projets de faible envergure prévus au titre de l'exercice budgétaire 2010/11 de manière à pouvoir se servir de ces fonds pour couvrir l'augmentation des frais de location des aéronefs. La Mission donnera des précisions sur le déroulement de cette opération dans son rapport sur l'exécution du budget.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
procéder à une analyse détaillée des besoins de toutes les missions en matière de transports aériens, de façon que l'on utilise systématiquement le type d'appareil le mieux adapté et que des missions proches les unes des autres mettent davantage en commun les moyens dont elles disposent. Le Secrétariat avait également décidé de plafonner la hausse des prévisions des coûts de location d'aéronefs pour l'exercice 2010/11 à environ 50 % de l'augmentation prévue en fonction des prix actuels du marché. Le Comité a en outre été informé que dans le cas de la MINURSO il serait particulièrement difficile de maîtriser ces coûts compte tenu de la taille restreinte de sa flotte aérienne et de son isolement géographique. Le Comité prend note de l'intention de maîtriser les coûts des transports aériens de la MINURSO et prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, des mesures qui auront été prises à cette fin (A/64/660/Add.2, par. 31).	
Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/5 (vol. II), chap. II), le Comité des commissaires aux comptes a fait observer qu'à la MINURSO, les données sur la consommation des groupes électrogènes dans 9 bases d'opérations étaient des estimations plutôt que les quantités réelles, et que pour certaines bases d'opérations la quantité consommée était restée identique sur plusieurs semaines. Le Comité a donc recommandé à nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions renforcent leur suivi de la consommation de carburants (ibid., par. 247 et 249).	La Mission a installé des réservoirs de carburant séparés à toutes les bases d'opérations afin d'établir régulièrement un relevé de consommation clair et transparent et en a rendu compte en conséquence dans le rapport sur l'exécution du budget. Ce projet est un projet pluriannuel qui a été entamé durant l'exercice 2010/11 et qui devrait en principe s'achever en 2012/13.
Le Comité consultatif note que le Département de l'appui aux missions a, à la suite des observations du Comité des commissaires aux comptes, fait savoir que la MINURSO prévoit de remplacer toutes ses citernes dérogeant aux normes internationales par des citernes conformes équipées de débitmètres et de jauges, afin de faciliter le suivi de la consommation de carburant (ibid., par. 250). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait commandé et reçu des jauges et procédait à l'étalonnage de ses citernes. Le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission devrait faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette recommandation (A/64/660/Add.2, par. 37).	La Mission compte 9 bases d'opérations et chacune d'entre elles dispose de 2 citernes de 9 000 litres alimentées par des groupes électrogènes et un camion-citerne de 6 000 litres. Le matériel doit être remplacé sur une période de 3 ans (2010/11, 2011/12 et 2012/13). Chaque année, 3 bases d'opérations seront équipées chacune de 2 citernes alimentées par des groupes électrogènes conformes aux normes de l'Organisation internationale de normalisation et d'un camion-citerne doté d'un conteneur ISO et d'une pompe d'alimentation d'une capacité de 7 000 litres.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Au paragraphe 9 du projet de budget, le Secrétaire général indique que l'une des priorités définies pour l'exercice 2010/11 consiste à adopter des mesures destinées à lutter contre la dégradation de l'environnement, notamment par l'utilisation de sources d'énergie renouvelable. À cette fin et pour réduire la dépendance au carburant pour les groupes électrogènes et à l'électricité, il est proposé d'installer 2 turbines éoliennes à l'antenne de transmission de la tour David et à la base logistique de la MINURSO, ainsi que des panneaux solaires dans les 3 bases d'opérations. Le Comité se félicite de cette initiative et espère qu'un compte rendu des progrès accomplis en la matière figurera dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2010/11 (par. 38).	La Mission donnera des résultats détaillés du projet dans le rapport sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2010/11.
Le Comité consultatif note qu'à la suite des observations qu'il avait formulées au sujet de l'endommagement des sites archéologiques de Lajuad (voir A/63/746/Add.15, par. 39), le Secrétaire général fait savoir que la MINURSO a demandé en avril 2009 à des experts d'évaluer les dégâts et la possibilité de restaurer les sites. L'équipe chargée de l'évaluation a confirmé que les sites pouvaient être restaurés et ramenés à leur état initial dans un délai de 2 semaines environ. Le Secrétaire général indique en outre que la Mission a signé le contrat de restauration des sites endommagés le 10 décembre 2009. Les travaux ont commencé le 13 janvier et ont été achevés le 31 janvier 2010 (voir A/64/636, sect. V.B). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le contrat de restauration portait sur un montant de 56 275 dollars. Les dépenses engagées à ce titre ont été financées au moyen du crédit ouvert pour l'exercice 2009/10 et figureront dans le rapport sur l'exécution du budget de cet exercice (par. 39)	Les dépenses ont été imputées au code comptable des transformations et des rénovations prévues au titre de l'exercice 2009/10.

C. Comité des commissaires aux comptes

[Comité des commissaires aux comptes (A/64/5 Vol. II)]

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité a noté que les rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs n'étaient pas établis régulièrement par les services demandeurs de la MINURSO, de la FNUOD et de la MONUC et qu'en outre, certains rapports n'étaient pas soumis à la Division des achats (par. 126).	La Mission a noté la recommandation et l'appliquera en conséquence. Il est régulièrement rappelé aux groupes à comptabilité autonome d'établir des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs avant de reconduire leurs contrats.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats (par. 127).	
Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il rappellerait à la MINURSO et à la MONUC de veiller à ce que des réunions d'évaluation de la qualité des prestations des fournisseurs aient lieu régulièrement et à ce qu'il en soit rendu compte conformément aux procédures établies. La FNUOD avait mis en place un dispositif pour obtenir des services responsables des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs (par. 128).	
Dans les 15 missions actives examinées, sur les 359 009 biens durables inscrits dans la base de données, 34 074 articles (contre 39 333 articles en 2007/08) d'une valeur totale de 121,29 millions de dollars (110,77 millions de dollars en 2007/08), étaient à passer par profits et pertes ou à céder, soit 7 % de la valeur totale des biens durables. Le Comité a noté qu'à la MINUK, à la MINURSO, à la MONUG et à la Base de soutien logistique, plus de 10 % des biens durables étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession au 30 juin 2009, tandis qu'à la MINUL et à la MONUC le pourcentage était proche de 10 %, comme indiqué dans le tableau II.10 (par. 164).	La Mission est à la recherche d'un prestataire de services pour faire fondre la ferraille. Il n'en existe actuellement aucun dans la zone de la Mission. Des efforts ont également été déployés pour passer un marché en vue de la cession et de l'enlèvement de la ferraille en vertu de l'accord signé entre l'administration de la Mission et les autorités locales pour mener à bien les opérations de liquidation des articles passés par profits et pertes.
Les retards rencontrés dans les procédures de passation par profits et pertes et de cession sont l'une des principales raisons de la quantité considérable de biens durables obsolètes ou inutilisables figurant dans les notes relatives aux états financiers. Cela pourrait se traduire par des exagérations ou des inexactitudes dans les registres de biens durables en fin d'exercice (par. 165).	La Section de gestion des biens de la Mission examine actuellement ses mécanismes et procédures internes afin d'évaluer les procédures de passation par pertes et profits en général et de veiller à ce que le matériel qui est passé par profits et pertes figure bien dans les états financiers de fin d'exercice.
Dans son rapport précédent (A/63/5 Vol. II, par. 72), le Comité avait observé des retards dans la passation par profits et pertes et recommandé à l'Administration de conclure rapidement les opérations de passation par profits et pertes et de cession des biens durables. Le Comité a noté que le Département de l'appui aux missions avait publié une directive en janvier 2008, qui stipulait que les missions sur le terrain devaient créer des services chargés de prévoir les étapes de la cession des biens et travaillant en coordination avec d'autres sections, afin de mettre en évidence les problèmes à l'origine des retards dans les cas de passation par	Les retards dans l'application de la recommandation sont dus aux directives des autorités locales qui veulent faire exporter les biens hors de la zone de la Mission ou les faire fondre. La Mission s'emploie à trouver un prestataire de services qui puisse procéder à la fonte. À l'heure actuelle, il n'y en a aucun dans la zone de la Mission. Des efforts sont également déployés pour passer un marché qui permettrait de céder et d'enlever la ferraille en vertu de l'accord conclu entre l'administration de la Mission et les autorités locales pour achever la cession des biens passés par profits et pertes.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
profits et pertes et d'y remédier. Les opérations de passation par profits et pertes et de cession des biens durables continuaient toutefois d'accumuler des retards importants (par. 166).	
À la MINURSO, au 27 août 2009, des biens durables d'une valeur totale de 1,62 millions étaient en attente de cession depuis plus de 12 mois [par. 167 d)]. La Mission devrait indiquer où en est cette opération.	Les biens sont toujours en attente de cession pour les raisons exposées plus loin en réponse au paragraphe 169 du rapport du Comité des commissaires aux comptes.
Le Comité craint que les retards encourus dans la passation par profits et pertes et la cession de biens durables n'entraînent des frais de stockage supplémentaires. En outre, les retards dans la cession des éléments d'actifs pourraient avoir une incidence sur la valeur résiduelle ou le prix de revente des articles (par. 168).	Les autorités locales n'ont pas autorisé la Mission à vendre les biens en question, toutes les cessions devant se faire par destruction. La Mission ne paie pas de frais de stockage.
La Mission devrait fournir une réponse et indiquer les effets des retards.	
Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations (par. 169).	L'Administration de la Mission a négocié avec les autorités locales qui, en retour, ont imposé deux solutions : 1) réexporter (faire sortir les biens passés par profits et pertes du Maroc pour les céder); 2) remettre les biens aux services de douane pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. Les autorités locales y ont ensuite modifié leurs solutions comme suit : 1) réexporter (faire sortir les biens passés par profits et pertes du Maroc pour les céder); 2) faire fondre la ferraille en question par une société locale (matières premières). Les autorités locales ont ajouté que dans un cas comme dans l'autre, l'opération devrait se faire sous la supervision et avec le concours des services de douane et ont fourni à la Mission, le 24 mars 2010, des noms de sociétés s'occupant de la transformation et de la fonte de ferraille. La Mission a fini de définir le travail à effectuer et la Section des achats s'emploie à mettre au point les modalités d'attribution et d'adjudication du contrat de cession du matériel de rebut.
La Mission devrait indiquer les mesures mises en place pour remédier à cette situation.	
La FINUL et la MINURSO n'ont jamais effectué d'enquête sur l'occupation des véhicules et la MINUS, quant à elle, n'en a pas effectuée au cours de l'exercice 2008/09. Cette enquête a pour objet d'améliorer la gestion de l'utilisation des véhicules des missions (par. 223). Indiquer l'objet de l'enquête et ses résultats.	L'enquête a été effectuée en mars 2008 et a révélé que le taux d'occupation des véhicules de la Mission est conforme aux dispositions du Manuel des procédures relatives au transport terrestre dans les missions de septembre 2007. La Mission veillera à ce qu'une enquête analogue soit réalisée chaque année.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que toutes les missions effectuent périodiquement des enquêtes sur l'occupation des véhicules (par. 224). Veuillez indiquer l'état d'application de cette recommandation.	
À la MINURSO, les données sur la consommation des groupes électrogènes dans 9 bases d'opération étaient des estimations plutôt que les quantités réelles. Pour certaines bases d'opérations, la quantité consommée était restée identique sur plusieurs semaines. Par exemple la consommation hebdomadaire de la base d'opération de Smara avait été de 1 750 litres pendant 7 semaines entre le 10 novembre et le 28 décembre 2008 (par. 247).	Le service de la Mission chargé des carburants a veillé à ce que la consommation de carburant des groupes électrogènes des 9 bases d'opérations soit soumise à un contrôle strict et que les états soient établis à partir de l'utilisation quotidienne d'une jauge, reflétant ainsi la consommation réelle.
Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions renforcent leur suivi de la consommation de carburants (par. 249).	Ces consignes opérationnelles ont également été rappelées aux observateurs militaires de l'ONU lors du stage de formation qu'ils reçoivent tous les trimestres dans les bases d'opérations sur l'utilisation du carburant.
Le Département de l'appui aux missions a signalé que la MINURCAT améliorait sa gestion des carburants, notamment en associant les utilisateurs et les fournisseurs aux activités de comptabilisation de la consommation. La MINURSO prévoyait de remplacer toutes ses citernes dérogeant aux normes internationales par des citernes conformes équipées de débitmètres et de jauges, afin de faciliter le suivi de la consommation de carburant des groupes électrogènes. La FNUOD avait pris des mesures correctives afin de veiller à ce qu'il n'y ait plus d'écarts (par. 250).	En septembre 2010, la Mission avait calibré ses citernes dans 5 sites, dont la base de soutien logistique de la MINURSO. Des jauges ont été fournies. Le calibrage des citernes se poursuit dans les 5 autres sites et doit s'achever en 2012-2013. Une demande de fourniture de biens ou de services a été émise au titre de l'exercice 2010/11 en vue de l'achat de citernes métalliques de diésel répondant aux normes en vigueur pour remplacer les citernes non règlementaires utilisées dans 3 sites, dans le cadre du plan d'achat triennal.
À la MINURSO, le Comité a relevé que les heures de vol supplémentaires prévues au budget étaient constamment sous-utilisées. Ainsi, les heures de vol supplémentaires enregistrées en 2006/07, en 2007/08 et en 2008/09 correspondaient respectivement à 67 %, 36 % et 65 % des montants prévus. La Mission a expliqué que le solde inutilisé tenait au fait que les vols d'avion en direction des bases du sud avaient été moins nombreux que prévu, tout comme les déplacements en avion de personnalités importantes et les vols de liaison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de mission. La MINUL et la MONUC avaient aussi utilisé moins de 40 % de leur budget pour les vols supplémentaires en 2008/09 (par. 274).	La Mission prend note de la recommandation et en a dûment tenu compte en veillant à ce que les prévisions budgétaires ne contiennent que les heures essentielles au bon déroulement de ses activités.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions remédient à la sous-utilisation des heures de vol prévues au budget (par. 275).	

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Structure administrative de la MINURSO, 2011-2012

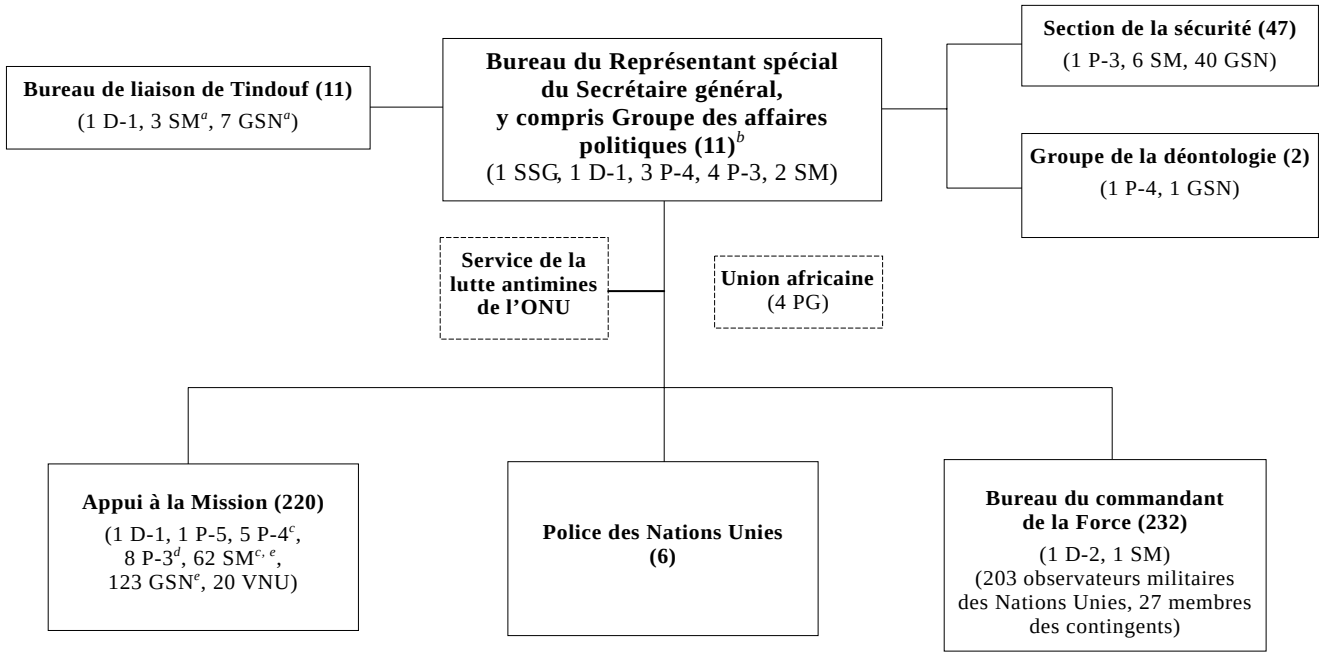

Abréviations : GSN = agent recruté sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

[a] Un poste d'agent du Service mobile a été transformé en 1 poste d'agent recruté sur le plan national dans le Bureau de liaison de Tindouf.
[b] Y compris les effectifs du Groupe des affaires politiques.
[c] Un poste P-4 a été transformé en 1 poste d'agent du Service mobile de la classe FS-7.
[d] Un poste P-2 a été reclassé à P-3 au sein de la composante appui de la Mission.
[e] Cinq postes d'agent du Service mobile ont été transformés en 5 postes d'agent recruté sur le plan national au sein de la composante appui de la Mission.

B. Composante militaire

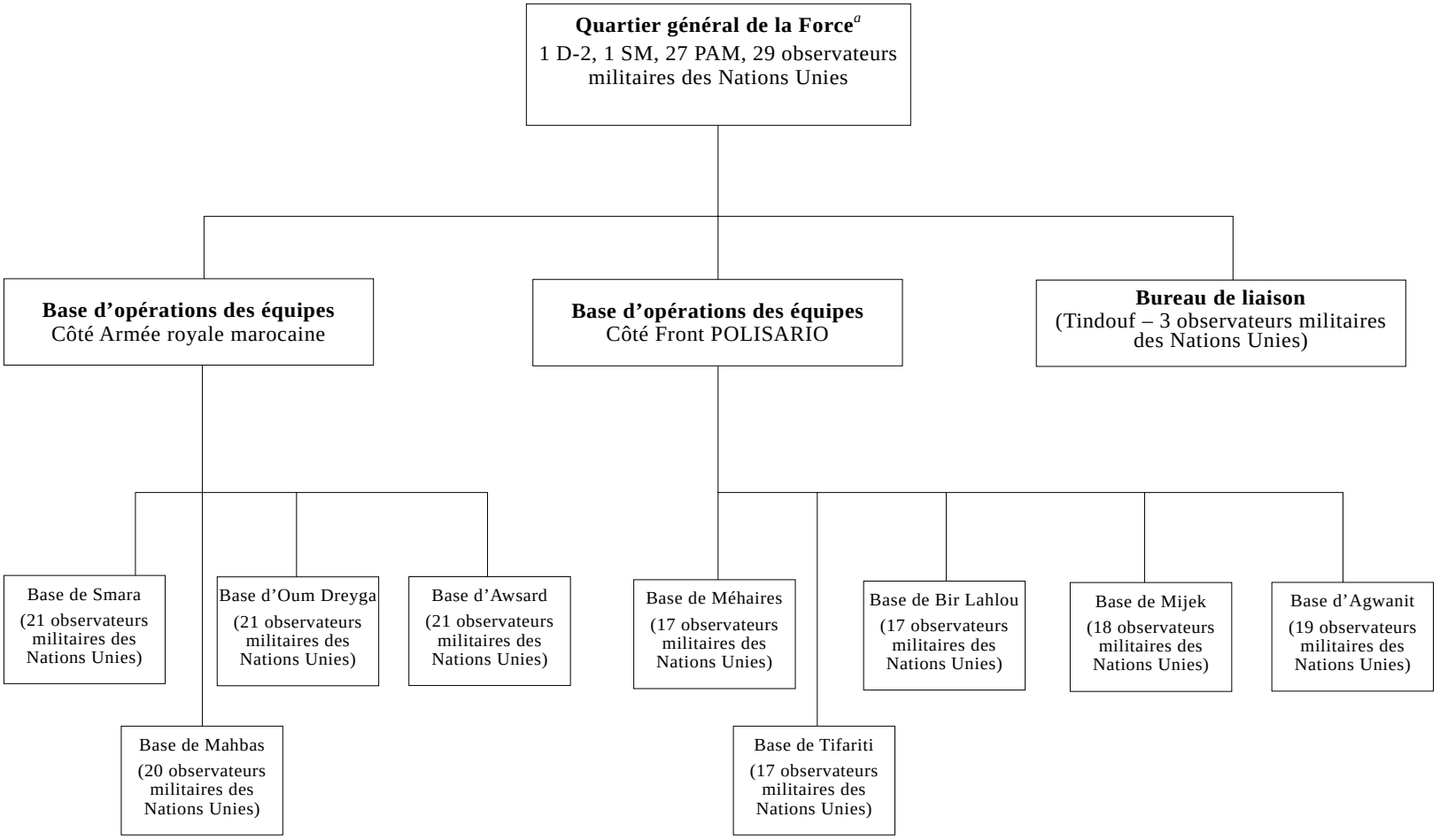

Abréviations : PAM : personnel d'appui militaire.

[a] Le Quartier général de la Force comprend : le Bureau du commandant de la Force (1 D-2, 1SM); 27 membres du personnel d'appui (contingents) (20 pour le service médical, 7 agents administratifs) et 29 observateurs militaires des Nations Unies.

C. Division de l'appui à la Mission de la MINURSO

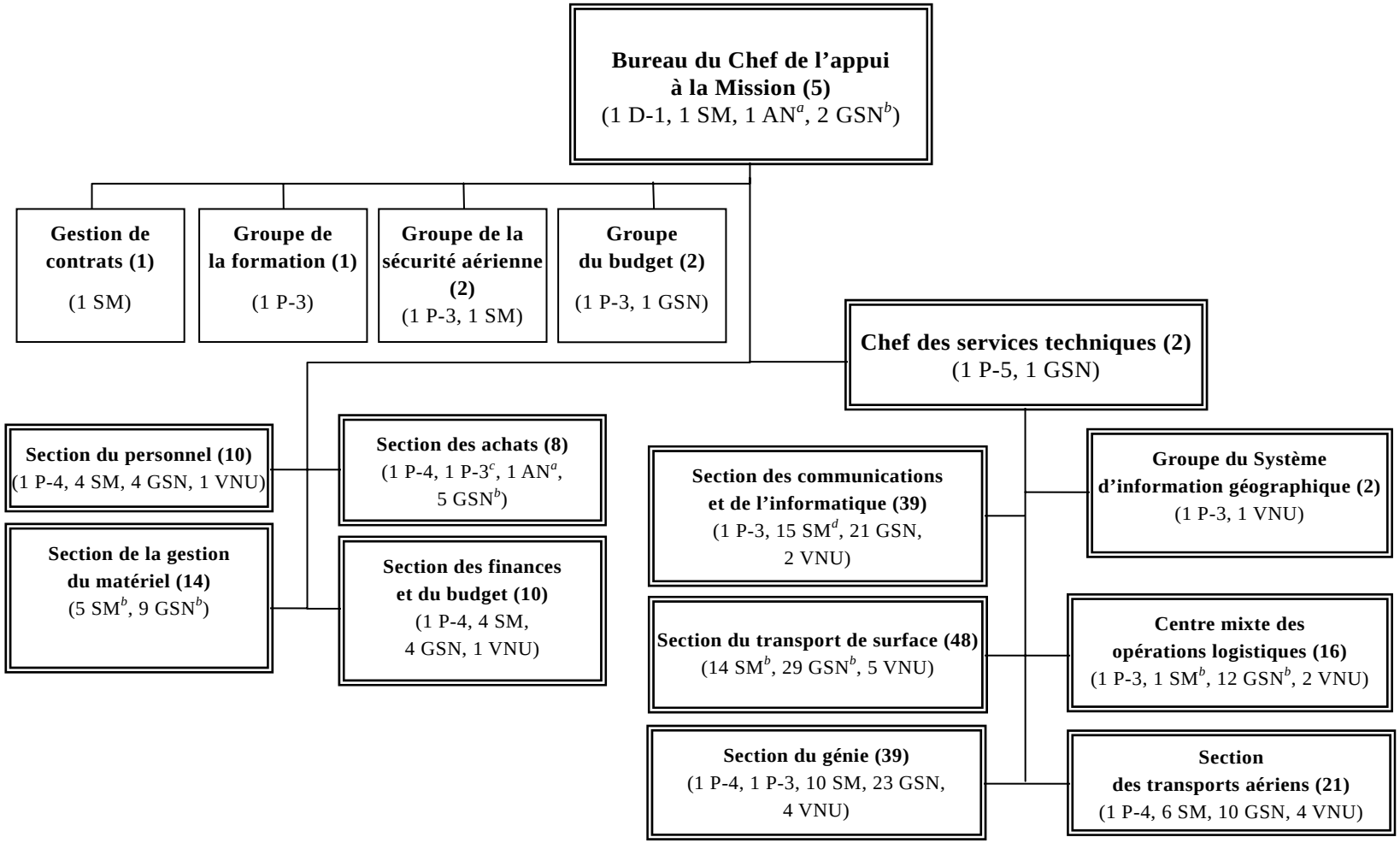

[a] Un poste d'agent recruté sur le plan national reclassé à 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national dans le Bureau du Chef de l'appui à la Mission et de la Section des achats (total 2).

[b] Un poste d'agent du Service mobile transformé en 1 poste d'agent recruté sur le plan national au sein du Bureau du Chef de l'appui à la Mission de la Section des achats, de la Section de la gestion du matériel, de la Section du transport de surface et du Centre mixte des opérations logistiques (total 5).

[c] Un poste P-2 reclassé à P-3 au sein de la Section des achats.

[d] Un poste P-4 transformé en 1 poste d'agent du Service mobile de la classe FS-7 au sein de la Section des communications et de l'informatique.

Map No. 3691 Rev. 64 UNITED NATIONS
February 2011

Department of Field Support
Cartographic Section